

# Composition des Commissions mixtes de validation

## Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles D. 613-38 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par la Directrice de l'U.F.R. Sciences et Techniques

## DÉCIDE

### Article 1 : Désignation des compositions des commissions mixtes de validation

Les demandes de validation des crédits ECTS des étudiants CPGE pour l'année universitaire 2022-2023 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

#### MENTION PHYSIQUE ET MENTION CHIMIE

Présidente : Mme Bénédicte MONTIGNY  
Membres : M. Enrick OLIVE  
Mme Laure TIMPERMAN

M. Julien ALBERT (Lycée Dessaignes)  
M. BEHOCARAY (Lycée Descartes)  
M. Xavier BOUTHORS (Lycée Pothier)  
M. Richard EON (Lycée Vaucanson)

Suppléants : Mme Gisèle GRUENER  
M. Bruno SCHMALTZ  
M. Nicolas BALANDIER (Lycée Vaucanson)  
Mme Brigitte CANNET (Lycée Vaucanson)  
M. Raphaël MOLINIER (Lycée Vaucanson)

#### MENTION MATHÉMATIQUES ET MENTION INFORMATIQUE

Présidente : Bénédicte MONTIGNY  
Membres : Mme Aurore CABET  
Mme Nataliya SANDIER

M. Julien ALBERT (Lycée Dessaignes)  
M. Xavier BOUTHORS (Lycée Pothier)  
M. Richard EON (Lycée Vaucanson)

Mme HEZARD (Lycée Descartes)  
M. TEMPEZ (Lycée Descartes)

Suppléants : M. Thierry BROUARD  
M. Jean-Baptiste GOUERE  
M. Nicolas BALANDIER (Lycée Vaucanson)  
Mme Brigitte CANNET (Lycée Vaucanson)  
M. Raphaël MOLINIER (Lycée Vaucanson)

**MENTION SCIENCES DE LA VIE ET MENTION SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Présidente : Mme Bénédicte MONTIGNY  
Membres : M. Aurélien LACOSTE  
Mme Sylvaine RENAULT

M. CASTERAN (Lycée Descartes)  
M. LOUET (Lycée Descartes)

Suppléants : M. Nicolas PEINEAU  
Mme Agnès PETIT  
Mme Florence ROULEUX  
Mme Isabelle GAY-OVEJERO

**Article 2.**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

**Article 3.**

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 7 juillet 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
Le Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire



Florent MALRIEU